

Payer le prix d'un changement de la théologie chrétienne du peuple juif

« Tant que la théologie n'aura pas répondu, d'une manière claire et ferme, au problème de la *reconnaissance par l'Église, de la vocation permanente du peuple juif*, le dialogue judéo-chrétien demeurera superficiel et court, plein de restrictions mentales. »

Cardinal R. Etchegaray ¹.

« Le bien fondé des changements religieux profonds doit être prouvé avant d'être admis ; *ceux qui en sont responsables peuvent être appelés à souffrir, afin de prouver le sérieux qui les anime et de payer la rançon du trouble qu'ils occasionnent.* [...] Sans le secours de Dieu, il est impossible que des efforts déployés pour découvrir la vérité religieuse aboutissent au succès en toute sécurité. »

J.-H. Newman ².

De l'interprétation chrétienne multiséculaire selon laquelle les juifs n'ayant pas reconnu le Christ de Dieu venu dans la chair en la personne de Jésus, Dieu s'est constitué un « nouveau peuple » ³ assimilé plus ou moins explicitement à l'Église, découle la conviction chrétienne incoercible que, pour être agréables à Dieu, voire pour être sauvés, les juifs doivent être incorporés à cette Église par la foi au Christ. De longs siècles d'un enseignement patristique et ecclésial coulé en formules invariables dans une tradition liturgique immuable, dont est nourrie la foi des fidèles, ont conféré à ce « narratif » théologique le statut d'un credo quasi dogmatique.

Et pourtant, je crois devoir obéir au dictamen de ma conscience ⁴, qui me pousse à redire ici ce que j'ai affirmé à plusieurs reprises dans mes ouvrages antérieurs, à savoir : ma foi dans le *rétablissement, déjà réalisé*, du peuple juif.

On m'a objecté : Comment pouvez-vous dire que les juifs sont rétablis dans leurs prérogatives d'antan, alors que l'apôtre Paul lui-même dit expressément qu'« ils seront greffés *s'ils ne demeurent pas dans l'incrédulité* » (Rm 11, 23) ? Or, il est patent qu'ils sont encore incrédules jusqu'à ce jour. De quel droit osez-vous donc opposer votre certitude personnelle aux Écritures et à la Tradition de l'Église ?

¹ Extrait d'une conférence prononcée par Mgr R. Etchegaray, le 24 mai 1981, devant l'Amitié judéo-chrétienne de France, et parue dans le Supplément à *L'Église aujourd'hui à Marseille*, n° 23, du 21 juin 1981. Les italiques sont de moi.

² J. H. Newman, *Essays Critical and Historical*, II, p. 337-342 ; passage traduit en français par Jean Stern, *Bible et Tradition chez Newman*. Aux origines de la théorie du développement, Aubier-Montaigne, Paris, 1967, p. 169. Les italiques sont de moi.

³ Appelé « nouvel Israël » dans les Constitutions [Lumen Gentium](#), 9, et [Ad Gentes](#), 5, du Concile Vatican II.

⁴ Voir la définition de cette expression dans le « [Dictionnaire vivant de la Langue française](#) », en ligne.

L'objection est sérieuse, surtout quand elle est formulée par des chrétiens sincères dotés ce que les théologiens appellent le «*sens de la foi*»⁵, c'est-à-dire la perception intuitive, sous la motion de l'Esprit Saint, de ce qui fait partie du «dépôt» de la Révélation, conservé et transmis par la Tradition, et de ce qui s'en écarte, même de manière infime. Je n'ai jamais caché que je préférerais me taire à tout jamais plutôt que d'écrire ou d'enseigner quoi que ce soit qui justifie les mises en garde qu'on me fait parfois de courir et de faire courir à d'autres un risque d'hérésie ou de schisme, en exposant publiquement des conceptions que n'enseigne pas l'Église, voire qu'elle a déjà rejetées, à en croire certains. Je sais aussi que même si j'objecte qu'il faut distinguer entre la manière dont un énoncé est perçu et son contenu intrinsèque, on me montrera qu'en chrétienté, nul fidèle (qu'il soit laïc, clerc ou même évêque, voire pape), n'est habilité à répandre ses opinions propres si elles contredisent le donné de la foi. Et je n'ignore pas le sévère avertissement de Newman, qui fait figure de norme en la matière⁶:

« L'Église catholique prétend non seulement prononcer des jugements infaillibles sur des questions religieuses, mais critiquer des opinions qui touchent indirectement à la religion et qui ont un objet profane, telles que les questions de philosophie, de science, de littérature, d'histoire. Et elle demande que nous nous soumettions à sa prétention. Elle entend censurer les livres, imposer silence aux auteurs, et interdire les discussions. L'Église, dans ce domaine, prononce moins, en général, des décisions doctrinales qu'elle impose des mesures de discipline. Mais il faut, bien entendu, obéir sans mot dire, et, par la suite des temps, peut-être reviendra-t-elle tacitement sur ses propres injonctions. En de pareils cas, la question de foi n'intervient nullement ; car, en matière de foi, ce qui est considéré comme vrai l'est pour toujours et ne peut être rétracté. De ce qu'il existe un don d'infaillibilité dans l'Église catholique, il ne s'ensuit nullement que les membres de cette Église qui le possèdent, soient infaillibles dans tous leurs actes [...] Je trouve que l'histoire de l'Église nous fournit des exemples d'un pouvoir légitime exercé avec dureté ; et l'admettre n'est autre chose que de dire, suivant les paroles de l'Apôtre : «le trésor divin est porté dans des vases d'argile» ; il ne s'ensuit pas non plus que les actes du pouvoir souverain ne soient pas justes et nécessaires parce qu'ils ont pu être vicieux dans la forme [...] Mais je vais plus loin et je trouve que les événements ont démontré que, malgré les critiques les plus hostiles portées contre les empiétements ou les sévérités des hauts dignitaires ecclésiastiques du temps passé dans l'exercice de leur pouvoir, ils avaient le plus souvent raison ; et ceux qui éprouvaient leurs rigueurs avaient habituellement tort [...] En lisant l'histoire ecclésiastique, alors que j'étais anglican, il m'avait fallu me rendre à cette évidence, que l'erreur initiale d'où naissait l'hérésie, était de promouvoir avec insistance certaines vérités, malgré les défenses de l'autorité, et hors de saison. Il y a un temps pour chaque chose ; plus d'un homme désire la réforme d'un abus, l'approfondissement d'une doctrine, ou l'adoption d'une discipline spéciale ; mais cet homme oublie de se demander si l'époque est venue pour cela. Sachant que personne d'autre que lui ne s'occupera d'accomplir cette réforme sa vie durant, cet homme, sans écouter l'avis des voix autorisées, n'hésite pas à le faire. Il gâche ainsi, en son siècle, une œuvre utile qui aurait pu être entreprise et menée à bien, au siècle suivant, par quelqu'un d'autre qui, peut-être, n'est pas encore né. Alors qu'aux yeux du monde, cet homme semble

⁵ Voir ce que dit la Constitution dogmatique *Lumen Gentium* 12, de ce « *sensus fidei* », et cf. [Fiche de synthèse](#) du site Dogmatique.net.

⁶ John Henry Newman, *Apologia pro vita sua*, dans Textes Newmaniens publiés par L. Bouyer et M. Nédoncelle, Desclée de Brouwer, T. V, 1967, p. 435-439.

être un champion audacieux de la vérité et un martyr de la conviction indépendante, il n'est, en réalité, qu'un de ces personnages que l'autorité compétente se doit de réduire au silence. [...]

Pendant longtemps, ce texte austère du grand Newman, m'a tellement impressionné que j'inclinai à agir contre ma conscience en taisant ce qu'elle me faisait comprendre. Heureusement pour ma paix intérieure, je tombai un jour, au fil de mes lectures, sur ces lignes, beaucoup plus nuancées et dans l'esprit du Concile, de Mgr W. J. Levada, alors archevêque de Portland ⁷:

« [...] de nombreux évêques demandèrent quel est le statut d'une personne qui estime, de bonne foi, qu'elle ne peut pas accepter l'un ou l'autre enseignement du magistère autorisé mais non infaillible. La Commission théologique du Concile suggéra que ces évêques consultent des experts en la matière. Le point de vue de ces théologiens peut être synthétisé comme suit [...] Lorsque un enseignement non infaillible est proposé à notre assentiment, il nous est demandé une pleine soumission de l'esprit et de la volonté à une doctrine qui est proposée par ceux qui sont chargés d'enseigner de façon authentique dans l'Église, et qui sont assistés par le Saint-Esprit, de telle façon que l'Église puisse parvenir à la pleine connaissance de la vérité et soit guidée vers une juste conduite de nos vies chrétiennes. Puisque cet enseignement n'a pas été prononcé infailliblement, nous ne pouvons savoir, de façon absolue, que la possibilité d'erreur est exclue : nous pouvons cependant agir selon la prudence, en donnant notre assentiment et accepter cette doctrine, à cause de la conviction que le Saint-Esprit guide les pasteurs de l'Église dans son expression. Mais parce que la proposition d'un enseignement certain, mais non infaillible, ne comporte pas la garantie absolue de sa vérité, il est possible de justifier la suspension de l'assentiment, de la part d'une personne qui est arrivée à des raisons vraiment convaincantes, libres de tout préjugé personnel, qui la portent à croire que l'enseignement en question n'est pas correct. Dans ce cas, cette personne (par exemple le théologien ou le savant dont nous avons parlé plus haut) devrait s'efforcer de clarifier les questions avec ceux qui ont la charge d'enseigner dans l'Église, dans l'intention d'aider au développement de la discussion sur le sujet et d'élaborer une position nouvelle ou révisée, et (ou bien) les soumettre au jugement de ses pairs, dont les commentaires et les points de vue aideraient à clarifier la question mise en doute [...] ».

Quoique n'étant ni «théologien» ni «savant», je me suis conformé à cette recommandation. Sans trop d'illusions toutefois. En effet, lorsque la *conviction du rétablissement, déjà réalisé, du peuple juif* s'était imposée à ma conscience et à mon intelligence de croyant, il y a plusieurs décennies, j'en avais référé - fréquemment au début, puis de loin en loin par la suite, enfin, très occasionnellement ces vingt dernières années - aux rares clercs et théologiens qui consentaient à m'écouter ou à me lire. Ils n'avaient formulé ni encouragement ni condamnation, se contentant de formules évasives. Tout en comprenant leur

⁷ Il est, depuis juillet 2012, préfet émérite de la [Congrégation pour la doctrine de la foi](#). Le texte qui suit est extrait d'un discours prononcé par lui, le 2 avril 1986, devant les membres du Congrès annuel de l'Association nationale de l'Éducation catholique des États-Unis. Texte français de *La Documentation Catholique*, n° 1926, 19 octobre 1986, p. 904. Repris dans M. R. Macina, "Magistère ordinaire et désaccord responsable : scandale ou signe de l'Esprit ? Jalons pour un dialogue", *Ad Veritatem*, n° 19, juil.-sept. 1988, pp. 26-48. [Texte en ligne sur le site Rivision](#).

embarras, je regrettais que la dérobade fût la règle, et le courage, l'exception. D'autant qu'après des mois de patience, quand j'obtenais enfin «audience» d'un responsable ecclésial plus élevé dans la hiérarchie, c'était pour m'entendre recommander de m'en tenir à l'enseignement de l'Église.

Or, c'est justement là le problème : il n'y a pas, à ma connaissance, d'enseignement clair du Magistère concernant cette problématique. Je n'ai jamais pu obtenir d'un responsable ecclésial, quels que fussent son rang et sa fonction, un énoncé, si bref et prudent soit-il, assorti de références dogmatiques et/ou théologiques indiscutables, corroborant, nuancé, ou infirmant ce qui m'a été dit, de manière récurrente, par des ecclésiastiques de rang inférieur, et dont voici un résumé succinct :

Les juifs n'ayant pas reconnu le Christ de Dieu venu dans la chair en la personne de Jésus, Dieu s'est constitué un "nouveau peuple"⁸ [...] assimilé à l'Église ; et les juifs doivent, pour être agréables à Dieu - voire pour être sauvés -, entrer dans cette Église, par la foi au Christ.

Incapable, en conscience, de souscrire à cette vision des choses, et n'ayant pu, à la différence de l'apôtre Paul et malgré tous mes efforts des décennies écoulées, « exposer aux notables la Bonne Nouvelle que je prêche, de peur de courir ou d'avoir couru pour rien » (cf. Ga 2, 2), j'ai fini par me résoudre à le faire publiquement par le truchement de mes écrits publiés, en espérant « ne pas scandaliser un des ces petits qui croient dans le Christ » (Cf. Mt 18, 6).

Un dilemme intolérable

C'est peut-être l'un des plus grands paradoxes des cinq décennies de ma réflexion théologique et spirituelle, consacrées à l'étude du rôle du peuple juif dans le dessein de Dieu, que d'avoir vu se déchirer le voile qui le rendait incompréhensible à mon intelligence, et ce, paradoxalement, suite à la lecture d'un ouvrage mineur et, à mon sens, regrettable, du bienheureux Newman⁹.

Je me suis toujours demandé comment ce géant de la doctrine catholique¹⁰ -dont l'œuvre immense n'a pas fini de nourrir la théologie - avait pu se laisser aller à un antijudaïsme que l'on considérerait aujourd'hui comme primaire, voire sectaire. Pourtant, le fait est là : son immense génie, son intelligence puissante et lucide,

⁸ Il s'agit du «Nouveau peuple de Dieu», selon la formule de la *Déclaration [Nostra Aetate](#)* § 4, et du « Nouvel Israël », selon la Constitution *[Lumen Gentium](#)*, II, 9, du Concile Vatican II.

⁹ Je veux parler des *Quatre Sermons sur l'Antichrist*, prononcés durant l'Avent 1835, traduits en français et édités sous le titre : John Henri Newman, *L'Antichrist*, par les éditions Ad Solem, Genève, 1995. J'ai dit tout le mal que je pensais de ce précipité d'antijudaïsme invétéré, qui s'alimentait aux pires sources de l'antijudaïsme de certains Pères de l'Église, dans mon livre *[Un voile sur leur coeur. Le «non» catholique au Royaume millénaire du Christ sur la terre](#)*, et plus précisément dans l'Excursus intitulé : « [Les Juifs et l'Antichrist, selon d'anciennes traditions chrétiennes reprises à son compte par Newman](#) ». Sur ce personnage d'exception, voir, entre autres références, l'article de Wikipédia : [John Henry Newman](#)

¹⁰ Je pense surtout à sa célèbre théorie du développement, telle que l'a exposée Jérôme Levie, « [L'essai sur le développement, de J. H. Newman](#) »

son esprit analytique et sa rigueur poussés à l'extrême, sa profonde connaissance de l'histoire de l'Église et de ses doctrines au fil des siècles, ne l'ont pas prémuni contre la tentation de diaboliser les juifs, et ce faute d'être en mesure de les intégrer dans un système doctrinal qui n'est pas fait pour eux. Il s'agit, selon moi, d'une erreur théologique majeure, qui consiste à exclure le judaïsme et les juifs du dessein de salut de Dieu ; elle perdure, hélas, jusqu'à nos jours, comme j'espère l'avoir démontré dans mes ouvrages antérieurs ¹¹.

Cette faille doctrinale abyssale - j'avais pu le constater au fil de mes lectures approfondies des œuvres de Newman - ne procédait pas chez lui d'un antisémitisme, assumé ou inconscient : elle était la conséquence inévitable de sa théologie patristique et même de sa théologie tout court. Au fil des années, la blessure que m'avait causée cette découverte était restée ouverte. D'autant que l'enjeu était capital. Si Newman avait raison, non seulement il n'y avait de salut pour le juif d'aujourd'hui que dans la conversion au christianisme, mais l'ensemble des juifs - y compris ceux du temps de Jésus, que l'apôtre Pierre avait pourtant exonérés de toute culpabilité dans la mort du Christ ¹² - étaient voués à une "apostasie eschatologique". Était-il possible que telle soit la doctrine, au moins implicite, de l'Église ?

Cette pensée m'était intolérable.

À défaut d'une solution de l'aporie, il n'existait, me semblait-il, qu'une explication possible: le développement doctrinal, à la théologie duquel Newman lui-même avait si magistralement contribué, n'était pas encore parvenu à maturité sur ce point. Certes, sur d'autres, il s'était prodigieusement approfondi, permettant à la foi chrétienne de démontrer sa vitalité extraordinaire malgré les errements, voire les fautes les plus graves qui ont entaché la pureté de l'Épouse du Christ au cours de sa pérégrination terrestre, comme les affres inévitables de l'incarnation du dessein de Dieu dans la pâte humaine, dissuadant ainsi les croyants d'en prendre prétexte pour se séparer de l'Église du Christ.

Malheureusement, à l'instar du prêtre et du lévite qui passèrent leur chemin sans porter secours au blessé laissé pour mort sur la route qui va de Jérusalem à Jéricho (cf. Lc 10, 30-35), une majorité de Pères, d'évêques et de théologiens, convaincus que la Nouvelle Alliance avait vidé l'Ancienne de sa raison d'être ¹³, ont laissé le peuple juif ensanglanté sur la route d'un salut que, dans leur ignorante présomption, ils ont cru exclusivement réservé aux chrétiens.

¹¹ Voir, en particulier, [*Si les chrétiens s'enorgueillissent. À propos de la mise en garde de l'apôtre Paul \(Rm 11, 20\).*](#)

¹² Cf. Ac 3, 17 : « ...frères, je sais que c'est par ignorance que vous avez agi, ainsi d'ailleurs que vos chefs. »

¹³ Surtout sur la base d'une interprétation restrictive de He 8, 13 : « En disant: [alliance] nouvelle, il rend vieille la première. Or ce qui est vieilli et vétuste est près de disparaître. » À ce propos, Olivier Peel, un ami protestant évangélique belge, a attiré mon attention sur un passage éclairant de l'Apocalypse (15, 2, 3) selon lequel « ceux qui ont triomphé de la Bête, de son image et du chiffre de son nom [...] chantent le cantique de Moïse, le serviteur de Dieu, **ET** le cantique de l'Agneau [...] » ; preuve, selon lui [mais cela nécessite un approfondissement], que les deux Alliances seront conjointement en vigueur lors de la consommation du dessein de Dieu.

Sans le savoir et en toute bonne foi, ils ont commis la même erreur que les Sadducéens, qui prétendaient justifier l'impossibilité de la résurrection de la chair en recourant à l'apologue, réputé irréfutable, de sept frères censés avoir épousé successivement la même femme (Mc 12, 18-23), ce qui leur valut la célèbre réplique de Jésus (Mc 12, 24-27), et le reproche de « *méconnaître les Écritures et la puissance de Dieu* » (v. 24).

Tel est bien, me semble-t-il, *mutatis mutandis*, le cas des théologiens convaincus que l'Église s'est substituée au peuple juif, ne laissant à celui-ci d'autre choix que de renier sa foi pour se fondre dans la masse chrétienne.

L'échec d'un illustre prélat catholique à résoudre une "quadrature du cercle" théologique

On raconte que saint Augustin, évêque d'Hippone, en Afrique du Nord, se promenait un jour au bord de la mer, absorbé dans une profonde réflexion : il cherchait à comprendre le mystère de la Sainte Trinité. Il aperçoit tout à coup un jeune enfant fort occupé, allant et venant sans cesse du rivage à la mer : cet enfant avait creusé dans le sable un petit bassin et puisait de l'eau avec un coquillage pour la verser dans son trou. Le manège de cet enfant intrigue l'évêque, qui s'approche. S'ouvre alors un dialogue que rapporte Augustin :

- « Que fais-tu là ?
- Je veux mettre la mer dans mon trou.
- Mais, mon petit, ce n'est pas possible ! La mer est si grande, et ton bassin est si petit !
- C'est vrai. Mais j'aurai pourtant mis toute l'eau de la mer dans mon trou avant que vous n'ayez compris le mystère de la Sainte Trinité. »

Sur ces paroles, l'enfant disparaît. Augustin réalise alors que c'est un ange qui a pris cette forme pour lui faire comprendre qu'il y a des mystères, c'est-à-dire des vérités divines, que l'esprit limité de l'homme ne pourra jamais arriver à comprendre dans leur totalité.

Le récit est sans doute légendaire. Je le rapporte ici en raison de son analogie avec la mésaventure qui est advenue au cardinal Ratzinger, futur Benoît XVI, au cours d'une conférence donnée en 1994, au cours de laquelle il s'était efforcé d'exposer, en termes rationnels, le dilemme auquel il était (et est sans doute toujours) confronté, en tant que chrétien, en tentant, à l'instar d'Augustin, de faire entrer la « mer » de l'opposition doctrinale irréductible entre la foi juive et la foi chrétienne dans le « bassin » limité de la théologie chrétienne.

Du fait de leur caractère exemplatif et de l'éminente fonction ecclésiale de leur auteur - qui, avant de devenir pape, était alors préfet de la Congrégation romaine pour la Doctrine de la Foi -, j'en reproduis, ci-après, trois extraits.

Le cardinal pose d'abord, sans ambages, la question-clé ¹⁴ :

« Même si nous savons qu'Auschwitz a été l'horrible expression d'une idéologie qui, non seulement a voulu détruire le judaïsme, mais a également haï, dans le christianisme, l'héritage juif et cherché à l'extirper, la question reste posée : quelle peut être la cause d'une telle hostilité historique entre ceux qui, en fait, devaient avoir une commune appartenance en raison de leur foi en un Dieu unique et de l'obéissance à sa volonté ? Cette hostilité tiendrait-elle à la foi même des chrétiens, à "l'essence du christianisme", à tel point qu'il faudrait s'écarter de ce cœur et nier le christianisme en son centre, si l'on veut arriver à une véritable réconciliation ? »

Il évoque ensuite le noyau même de l'opposition irréductible entre les deux confessions :

« La confession de Jésus de Nazareth comme Fils du Dieu vivant, et la foi dans la Croix comme rédemption de l'humanité, signifient-elles une condamnation explicite des juifs, comme entêtés et aveugles, comme coupables de la mort du Fils de Dieu ? *Se pourrait-il que le cœur de la foi des chrétiens les contraigne à l'intolérance, voire à l'hostilité à l'égard des juifs et, à l'inverse, que l'estime des juifs pour eux-mêmes, la défense de leur dignité historique et de leurs convictions les plus profondes, les obligent à exiger des chrétiens qu'ils renoncent au cœur de leur foi et donc, requièrent semblablement des juifs qu'ils renoncent à la tolérance ? Le conflit est-il programmé au cœur de la religion et ne peut-il être résolu que par la répudiation de ce cœur ? »*

À ces questionnements radicaux, le cardinal Ratzinger répond en écartant d'abord comme insuffisantes les réductions historicisantes ou faussement œcuméniques, soucieuses d'arrondir les angles et de masquer les difficultés en prétendant rapprocher des positions religieuses inconciliables, et ce aux dépens du respect des contenus de foi des deux religions. Il propose ensuite des réponses tirées du *Catéchisme de l'Église Catholique*, lequel, ainsi qu'il le précise, exprime adéquatement la foi de cette dernière. Outre la relative difficulté de l'exposé, il va sans dire que le juif le plus enclin à considérer positivement le nouveau regard que porte l'Église sur le judaïsme aura bien du mal à reconnaître sa foi dans les cinq grandes pages énumérant, au fil de ce que l'on peut bien appeler une « catéchèse doctrinale », une longue théorie d'arguments entièrement catholiques et presque exclusivement christologiques, qu'il serait trop long de rapporter ici.

Hormis quelques points positifs déjà connus, comme le rappel de la doctrine du Concile de Trente, selon laquelle ce sont les péchés de l'humanité qui ont causé la mise en croix du Christ, et la négation énergique d'une condamnation des juifs pour la mise à mort de Jésus, la conférence tourne court sans que soit apporté même un début de réponse aux graves questions soulevées. Tout l'exposé a consisté en un résumé de la doctrine du *Catéchisme*. Le cardinal en convient d'ailleurs lui-même ¹⁵ :

« La présentation de la doctrine du Catéchisme [...] a pris plus de temps que je le prévoyais. *Je ne puis donc tirer de conclusions détaillées quant à la mission des juifs et des chrétiens dans le monde moderne sécularisé.* Je pense néanmoins que cette

¹⁴ « Israël, l'Église et le monde : leurs relations et leur mission, selon le Catéchisme de l'Église Catholique ». Conférence du cardinal Ratzinger, reproduite dans *La Documentation catholique*, n° 2091, du 3 avril 1994, p. 324. Ici et plus loin, les italiques sont de moi.

¹⁵ *Ibid.*, p. 329. Les italiques sont de moi.

tâche fondamentale est devenue, dans une certaine mesure, plus claire, sans qu'il me soit besoin de l'aborder directement. Juifs et chrétiens doivent s'accepter les uns les autres dans leur mutuelle réconciliation, sans dédaigner ou renier leur foi, mais à partir de la profondeur même de cette foi. Dans leur mutuelle réconciliation, ils doivent devenir une force pour la paix, dans et pour le monde. En témoignant du Dieu unique, qui ne peut être adoré que dans l'unité de l'amour de Dieu et du prochain, ils doivent ouvrir la porte sur le monde pour ce Dieu, afin que sa volonté soit faite, sur la terre comme au ciel, "afin que son règne vienne". »

Cette expérience - décevante s'il en fût - d'incommunicabilité doctrinale, a exercé sur ma méditation personnelle du mystère de l'unité des peuples juif et chrétien dans le dessein de Dieu, une influence paradoxalement bénéfique, dont je me propose de rendre compte, dans un développement ultérieur.

D'ici là, je m'en tiendrai à une brève remarque. Comme l'illustre le titre du présent exposé, Israël appartient *en propre* à Dieu. Cette appartenance particulière est connotée par l'expression hébraïque « *'am segulah* »¹⁶. Au plan théologique, l'expression connote la nature transcendante du lien entre Dieu et le peuple juif, et elle est certainement pour beaucoup dans l'agacement universel que suscite le concept de « peuple élu »¹⁷. En attendant, les chrétiens auront avantage à méditer ce texte séminal de l'épître aux Romains :

Je l'affirme en effet, le Christ s'est fait ministre des *circoncis* en raison de la véracité de Dieu, pour accomplir les promesses faites aux Pères, quant aux *nations*, elles glorifient Dieu en raison de sa miséricorde, selon le mot de l'Écriture: C'est pourquoi je te louerai parmi les *nations* et je chanterai à la gloire de ton nom ; et cet autre : *Nations*, exultez avec son peuple; ou encore: Toutes les *nations*, louez le Seigneur, et que tous les peuples le célèbrent. Et Isaïe dit à son tour: Elle paraîtra, la racine de Jessé, celui qui se dresse pour commander aux *nations*. En lui les *nations* mettront leur espérance. (Rm 15, 8-12).

Conclusion

À lire son propos cité plus haut¹⁸ - que je qualifiais d'« austère » -, Newman semblait définitivement réfractaire à toute démarche du type de la mienne. Or, à en juger par cet autre texte de l'illustre cardinal, il s'avère fort heureusement que ce n'est pas le cas. J'espère ne pas faire preuve de présomption ni d'exaltation malsaine, en exprimant ma détermination d'être du nombre de ceux qu'il avertit, dans la dernière phrase de ce paragraphe, de ce qui les attend s'ils sont prêts à aller jusqu'au bout de leur démarche et à en supporter les conséquences :

« Quels que soient les mérites intrinsèques du *jugement privé*, et même s'il n'a pas pour but de faire du prosélytisme ou de convertir, la charge de la preuve lui incombe, et il doit fournir des raisons pour qu'on le tolère plutôt que de se voir considéré comme un facteur destructeur de paix, ou neutralisé séance tenante

¹⁶ L'expression est biblique, j'ai fait la liste (savante, qu'on veuille bien m'en excuser !) de ses occurrences, voir : « [Israël, bien propre \(segulah\) de Dieu](#) ».

¹⁷ Certains préfèrent traduire « peuple choisi », mais la nuance est plus cosmétique que réellement sémantique.

¹⁸ Cf. note 6, ci-dessus.

comme un élément perturbateur de l'ordre actuel des choses. [...] Considérant, en un mot, que le changement est vraiment la caractéristique de l'erreur, et l'inaltérabilité, l'attribut de la vérité, de la sainteté du Dieu Tout-puissant lui-même, nous estimons que lorsque le jugement privé va dans le sens de l'innovation, il peut très bien être considéré en premier lieu avec suspicion et traité avec sévérité. Il peut bien sûr s'exercer pour la défense de ce qui est établi ; et nous nous gardons bien de dire qu'il ne doit jamais aller dans le sens du changement ou de la révolution, sinon l'Évangile lui-même n'aurait pu exister ; mais nous considérons que de graves changements religieux doivent, de prime abord, faire face à une opposition ; ils ont un problème à surmonter et doivent prouver leur recevabilité, avant de pouvoir raisonnablement être autorisés ; et *ceux qui en sont les artisans peuvent être appelés à souffrir, pour prouver leur sérieux, et payer le prix du trouble qu'ils causent.* »¹⁹

© Menahem Macina

19 décembre 2014

Texte mis à jour le 06 juin 2015

¹⁹ J. H. Newman, *Essays Critical and Historical*, II, p. 337-338. [Texte en ligne sur le site Newmanreader.org](http://Newmanreader.org). La traduction française et les italiques sont de moi.